



Appel à proposition

Enjeux Ressources Humaines filière laitière

Rédacteur(s) : Délégation Sud-Est- Région Auvergne Rhône-Apes

Destinataire(s) : Organismes de formation

Date : 16 juillet 2021

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 529 117 contributeurs dont 68 378 en région AuRA. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, 4ème région laitière de France et dernier grand bassin laitier sur le sud du pays notamment grâce à la production de montagne, doit faire face à une diminution du nombre d'exploitations (-32% entre 2010 et 2020), à une concentration de la production et à une pyramide des âges vieillissante. Cette situation engendre un besoin accru de main d'œuvre non familiale dans les entreprises agricoles et nécessite le recours à des salariés ou à de la prestation de service (services de remplacement, groupements d'employeurs...).

Ces évolutions structurelles appellent à de nouvelles compétences en gestion des ressources humaines dans un contexte hiérarchique (cas du salariat) ou non (cas de l'association). La formation initiale propose de solides bases techniques mais traite rarement la gestion des salariés et plus particulièrement le processus de recrutement et d'intégration d'un salarié ou d'un associé.

VIVEA s'associe à ses partenaires pour l'organisation d'une action emploi/formation lors du Sommet de l'Élevage 2021 afin de rapprocher l'offre et la demande d'emploi, et de répondre par la formation aux enjeux en Ressources Humaines de la filière laitière.

Ainsi, VIVEA AuRA lance un appel à proposition, en amont du job-dating assuré par ses partenaires, pour renforcer la fonction d'employeur des agricultrices et agriculteurs de la filière laitière sur le recrutement et l'accueil des salariés ou associés.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif général du présent appel d'offre est de développer l'offre de formation pour conforter la fonction d'employeur des agricultrices et agriculteurs de la filière laitière sur le recrutement et l'accueil des salariés ou associés afin d'assurer la pérennité des exploitations et favoriser l'attractivité des métiers.



Appel à proposition

Enjeux Ressources Humaines filière laitière

2. Propositions attendues

Cet appel à proposition s'appuie sur l'Appel d'Offre Spécifique porté par le comité VIVEA AuRA intitulé « Conforter sa fonction d'employeur ou d'associé et contribuer à l'attractivité des métiers ». Il devra donc répondre aux attendus de ce dernier. Il est accessible via ce [lien](#).

Le public

Sont concernés par le présent appel à proposition les contributrices et contributeurs de la région Auvergne Rhône-Alpes à jour de leur contribution souhaitant embaucher un ou plusieurs salarié(s) ou associé(s).

Le recrutement du public

Obligatoire

Afin de favoriser le recrutement des stagiaires, les prestataires de formation, parallèlement aux partenaires de VIVEA, devront œuvrer à la mobilisation des stagiaires via une communication ciblée. Les modalités de mobilisation du public et de partenariats proposés (diagnostics, relances téléphoniques, réunions, visites d'exploitations par les acteurs terrain, animation de la filière, ...) devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « **public visé et zone géographique** ».

Le périmètre géographique

Région Auvergne- Rhône-Alpes

Les objectifs de formation

Les propositions de formation viseront à répondre à l'objectif « Réussir l'embauche et l'accueil »

- Analyser sa charge de travail, estimer ses besoins (les activités à réaliser, le temps nécessaire, ce que je délègue, le coût...)
- Définir les fiches de postes, rédiger une annonce et la diffuser, préparer les entretiens,
- Savoir présenter son entreprise et son métier
- Mener un entretien d'embauche, sélectionner les candidats
- Accueillir un salarié sur son exploitation

Les modalités pédagogiques

Obligatoire :

Il conviendra de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre d'au moins un outil RH (Ex : fiches de



Appel à proposition

Enjeux Ressources Humaines filière laitière

postes, livret d'accueil, guides et technique d'entretien ...), afin de permettre des applications concrètes pour les stagiaires. Le ou les outils mobilisés devront s'inscrire dans la démarche globale de formation et être au service d'un objectif pédagogique.

Les prestataires de formation pourront s'appuyer sur les travaux conduits par l'IDELE dans le cadre du programme « Gestion des ressources humaines, salariat, association en exploitation bovin lait ». Ce travail a été réalisé en partenariat avec 11 organisations agricoles et d'emploi nationales. Vingt éleveurs, localisés dans les 3 zones d'élevage représentatives de la France laitière ont été rencontrés.

[Lien vers les ressources de l'IDELE](#)

D'autres outils pourront bien évidemment être mobilisés par les formateurs.

La dynamique de groupe devra être favorisée par les techniques d'animation proposées pour encourager la cohésion, le partage d'expériences, dans un climat de confiance et de bienveillance.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « **méthodes pédagogiques et moyens matériels** ».

La durée de la formation

La durée minimum doit être de 14 h.

Pour les formations mettant en œuvre le transfert des acquis, la durée de la séquence de formation est au minimum de 14h (hors transfert des acquis) avec 7h minimum de présentiel.

Les modalités d'évaluation

Préconisation :

Une évaluation des compétences acquises et des changements de pratiques envisagés devra être réalisée soit sur un temps conséquent lors de la formation (minimum 1h), soit grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique...).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « **critères et modalités d'évaluation des résultats** ».

Les compétences des formateurs

Obligatoire :

Les actions proposées devront être mises en œuvre par des formateurs experts dans les domaines abordés pendant la formation.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « **moyens d'encadrement** ».

La période de réalisation



Appel à proposition

Enjeux Ressources Humaines filière laitière

Les formations pourront débuter entre le 23 septembre et le 4 octobre 2021.

Autre critère

Préconisation :

Afin d'optimiser l'articulation entre temps **d'accompagnement individuel et temps de formation, un dispositif d'accompagnement individuel en amont de la formation peut s'avérer utile (ex : diagnostic RH)**
La mise en œuvre de ce dispositif devra être spécifiée dans la demande de financement dans la rubrique « **contexte** », le dispositif devra être nommé et décrit.

3. Les modalités de sélection

Les critères de sélection

- L'adéquation aux objectifs de formation
- Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- Les moyens de mobilisation des stagiaires
- Les modalités pédagogiques
- Les compétences justifiées des formateurs ou intervenant dans le domaine RH

Les organismes de formation s'engagent à collaborer avec VIVEA afin que le suivi des actions puisse être effectué. Ils pourront être sollicités pour un bilan du dispositif ou des témoignages (stagiaires, formateurs, partenaire) en vue d'une capitalisation et d'une diffusion.

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 €TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 38€ TTC par heure/stagiaire. Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Cette prise en charge plafond pourra varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Le critère spécifique du Comité régional VIVEA AuRA défini dans cet appel d'offre

La différence entre le prix d'achat et la prise en charge VIVEA constitue le montant de la contribution stagiaire acquittée par le contributeur. Elle est facturée par VIVEA à l'organisme de formation et celui-ci s'engage à la facturer au contributeur par subrogation de VIVEA (cf. conditions générales VIVEA).



Appel à proposition

Enjeux Ressources Humaines filière laitière

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA s'applique à cet appel d'offre spécifique.

Cas du transfert des acquis

Le montant de prise en charge des temps de transfert des acquis et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... : le montant maximum d'achat est de 50 € TTC par heure/stagiaire, le montant maximum de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat est de 70 € TTC par heure/stagiaire, le montant maximum de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

5. Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

Les demandes de financement devront être déposées au plus tard le jeudi 26 août sur l'extranet VIVEA pour un démarrage de la formation à partir du 23 septembre 2021 selon la décision d'attribution.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

Katia RICHARD

☎ 06.76.97.57.85

✉ k.richard@vivea.fr